

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à dix heures et demie, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session publique, par visioconférence diffusée en direct sur la chaîne You Tube de la Commune de BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Mai 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 28 – PRÉSENTS : 21 – REPRÉSENTÉS : 7

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PELÉ Martin, Mme PELÉ Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : MM. CODET Stéphane (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mmes COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*) et MM. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. RICARD Jean-François et FLIPPOT Jacky

<b>OBJET :</b>	<b>Plan de Continuité d'Activité (PCA) – Élaboration d'un Plan d'Actions Simplifié</b>
----------------	--

N° 2020 / 05 / 15

*Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 3221-3 ;*

*Vu l'article L.3131-1 du Code de la santé publique ;*

*Vu le décret 2020-290 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19*

*Vu le décret 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

*Vu le décret 2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret 2020-293 du 23 mars 2020 par notamment la prolongation jusqu'au 15 avril des mesures portant dispositions de lutte contre la propagation du virus covid-19, concernant les déplacements*

*Vu le décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prolongeant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 11 mai,*

*Considérant les circonstances exceptionnelles découlant du caractère pathogène et contagieux de la pandémie du coronavirus SRAS-CoV-2 dit « covid-19 » ;*

*Considérant la nécessité de concilier la pratique de la distanciation sociale avec la présence sur site pour les activités essentielles et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables ;*

.../...

*Considérant la nécessité d'organiser la gestion de crise, le maintien des services publics essentiels et de mieux préparer un retour à normale.*

*Le Conseil Municipal*

*APPROUVE le Plan d'actions simplifié permettant la continuité des activités essentielles.*

Vote : 21 POUR – 7 ABSTENTIONS

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 Mai 2020,

Le Maire,

